



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-Mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 19 avril 2010

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1455>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

Syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin
TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.
[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

SOMMAIRE

- 1) Le budget de l'Inspection Académique en forte chute... des conséquences sur les personnels.**
- 2) Baisse des subventions du conseil général aux classes de découverte**
- 3) Colloque : Quel avenir pour nos Retraites ?**
- 4) Les exéats dans notre département.**
- 5) Rythmes scolaires : Luc CHATEL réfléchit à "l'organisation" des grandes vacances.**
- 6) Evaluations CM2 et CE1 : le ministère va enfin revoir sa copie ?**
- 7) Piloter l'obéissance. Un nouveau concept pour les inspecteurs ?**
- 8) Retraites : le 1er degré champion de la décote.**

1) Le budget de l'Inspection Académique en forte chute... des conséquences sur les personnels.

La dotation ministérielle aux Inspections Académiques est en forte chute pour l'année civile 2010. En ce qui concerne le budget de l'IA 68, la chute est de près de 25%. Cette chute concernerait essentiellement les remboursements de frais de déplacement des personnels, la formation continue, les départs en stages CAPASH.

Dans certains départements, certains IA ont déjà annoncé une baisse drastique des enveloppes budgétaires concernant les frais de déplacement des personnels, voir la remise en cause des départs CAPASH ou l'annulation complète de la formation continue.

Pour notre département, à priori, rien ne changerait jusqu'à fin juin. Par contre, dès la rentrée 2010, des décisions drastiques seraient prises.

2) Baisse des subventions du conseil général aux classes de découverte.

La subvention du conseil général à l'association Educ'Envia (permettant le financement des classes de découverte) a diminué d'un tiers cette année 2010. Elle est passée de 450 000 euros à 300 000 euros. Ces restrictions remettent en cause l'organisation même de ces activités, mais mettent aussi certains collègues en grande difficulté.

Plusieurs collègues qui ont déjà organisé leur séjour pour mai/juin, se demandent si l'association Educ'Envia aura encore de quoi leur donner la subvention promise.

La question se posera aussi à la rentrée scolaire prochaine.

3) Colloque : Quel avenir pour nos Retraites ?

Mardi 25 mai 2010 de 9h -16h Campus de la Fonderie à Mulhouse Grand Amphi.

Attention : le lieu de stage est à l'UHA - Faculté Campus Fonderie - Grand Amphi - 16 rue de la Fonderie - centre ville

" **Quel avenir pour nos Retraites ?** ", c'est une des nombreuses questions que vous pourrez poser à :

- **Elisabeth LABAYE**, membre du bureau national de la FSU, responsable de ces questions au sein de notre Fédération

- **Pierre CONCIALDI**, économiste, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales, membre d'ATTAC et de la Fondation COPERNIC

Comment participer à cette journée : il suffit de nous renvoyer un mail pour nous prévenir de votre présence et d'adresser une demande d'autorisation d'absence (voir lettre-type, pas de convocation à attendre) par voie hiérarchique un mois avant le stage (24 avril dernier délai). Ce stage n'est pas comptabilisé dans les deux demi-journées d'informations syndicales annuelles. Nous vous donnerons une attestation de présence lors du stage.

[Lettre-type pour participer à ce stage](#)

4) Les exéats dans notre département.

Les permutations informatisées étant passées, c'est l'heure des demandes d'inéat-exéat.

Les permutations manuelles concernent les collègues qui ont échoué aux précédentes opérations de permutations informatisées ainsi que les collègues dont la situation familiale a évolué. En principe les collègues qui n'ont pas participé aux permutations informatisées et qui ne peuvent pas faire état d'une séparation d'avec leur conjoint ne sont pas autorisés à participer aux permutations manuelles. Il faut, malgré tout, leur conseiller de faire une demande avec pièces justificatives (situation familiale difficile) , tout en précisant son caractère aléatoire.

Les collègues doivent faire une demande d'exéat (autorisation de sortie) auprès de l'I.A. du département d'exercice, accompagnée d'une demande d'inéat (autorisation d'entrée) à destination de l'I.A. du ou des départements sollicités. Ces demandes doivent obligatoirement transiter par la voie hiérarchique. Préciser s'il s'agit d'un rapprochement de conjoints, PACS ou concubins, joindre les pièces justificatives : attestation de l'employeur du conjoint, justificatif du mariage, du PACS ou de la vie maritale. Aucun inéat ne peut être prononcé sans la délivrance de l'exéat.

Les permutations manuelles sont traitées en CAPD fin juin, voir fin aout pour certaines demandes.

[Lettre-type exéat](#)

[Lettre-type inéat](#)

Voici les exéats que l'Inspectrice Académie avait acceptés l'an dernier :

- Demandes d'exéat au titre du rapprochement de conjoint pour les départements non limitrophes (du Haut-Rhin, tous sauf le 67, 90, 88) avec enfants à charge :

- Demandes d'exeat des personnels titulaires au titre du rapprochement de conjoint pour les départements limitrophes (67, 90, 88) avec enfants à charge :
- Demandes d'exeat des personnels titulaires exerçant en zone violence :
- Exeat accordé à titre exceptionnel pour raisons de santé, familiales, sociales ...

Jusqu'à maintenant les différents Inspecteurs d'Académie du Haut-Rhin accordaient l'exeat aux collègues qui renouvelaient la même demande 4 ou 5 fois de suite.

La nouvelle Inspectrice d'Académie avait décidé l'an dernier de supprimer cette procédure.

Nous ne connaissons pas encore les priorités pour cette année. A priori, elles risquent d'être les mêmes que l'an dernier.

Les collègues peuvent nous envoyer le double de leur demande afin que nous puissions les soutenir.

5) Rythmes scolaires : Luc CHATEL réfléchit à "l'organisation" des grandes vacances.

Sur RMC, Luc CHATEL a annoncé le 12 avril une conférence sur les rythmes scolaires fin juin. Le ministre s'en est pris prioritairement aux grandes vacances proposant l'établissement de zones pour celles-ci. " Ayons quand même en tête que les grandes vacances que nous connaissons, elles ont été inventées à une période où les petits paysans allaient rentrer à la maison pour faire les moissons. On peut peut-être un moment réfléchir à une nouvelle organisation".

6) Evaluations CM2 et CE1 : le ministère va enfin revoir sa copie ?

Au vu des résultats aux évaluations CM2, le ministère annonce l'ouverture de discussions. Le SNUipp participera à la concertation pour faire évoluer le dispositif afin qu'il soit un véritable outil au service des élèves, des familles et des enseignants.

Selon Jean-Michel BLANQUER, nouveau directeur de la DGESCO, les résultats sont « moyens ». Il reconnaît que les exercices proposés étaient beaucoup plus difficiles que l'an dernier, et que les services du ministère ont dû procéder à une correction statistique pour assurer la comparabilité des deux évaluations. Cela confirme le bien-fondé des critiques émises par le SNUipp et l'ensemble de la communauté éducative concernant les évaluations mises en place depuis 2009.

Le SNUipp a dénoncé les dérives possibles sur les finalités des évaluations, le calendrier (en CM2, les élèves sont évalués en janvier sur l'ensemble des acquisitions alors que les programmes ne sont pas achevés), le mode de correction qui ne permet pas de repérer la nature et le niveau de difficultés des élèves... Il avait également émis des doutes quant à la rigueur scientifique de ces évaluations et demandé l'expertise de statisticiens indépendants du service de l'enseignement scolaire, qui se retrouvait à la fois prescripteur des programmes et des évaluations.

Selon le ministère, les résultats, corrigés, font état d'une baisse de 2 points en français (à 73 %) et d'une hausse de 2 points en mathématiques (à 67 %). Le directeur de la DGESCO les qualifie de moyens alors que son prédécesseur les avait qualifiés de satisfaisants.

En mars 2009, la DGESCO avait expliqué que la comparaison avec l'année 2010 donnerait tout son sens à cette évaluation. Aujourd'hui, le ministère explique que ce ne sera possible qu'à partir de 2011... Les enseignants, qui ont déjà communiqué aux familles les résultats de leur enfant apprécieront... avec le sentiment d'un vaste gâchis. **Le SNUipp se félicite que le ministère en prenne**

enfin la mesure et décide de répondre aux exigences de concertation. Il portera les revendications des enseignants pour faire évoluer le dispositif afin qu'il soit un véritable outil au service des élèves, des familles et des enseignants.

7) Piloter l'obéissance. Un nouveau concept pour les inspecteurs ?

" Le développement de l'autoritarisme se confirme, se formalise, s'impose".

Ancien inspecteur, Pierre FRACKOWIAK réagit à une note du Ministère destinée à ses collègues IEN qui leur demande d'évaluer la capacité à "agir en fonctionnaire" des futurs enseignants. Une formule qui lui semble vague et dangereuse. S'agit-il de faire des enseignants des robots obéissants ?

[La suite de l'article en lien.](#)

8) Retraites : le 1er degré champion de la décote.

Pour « favoriser la prolongation d'activité », la loi FILLON a mis en place une surcote (c'est-à-dire une bonification) de 3 % par an pour une prolongation d'activité au-delà de 40 annuités et de 60 ans.

À l'opposé, il existe aussi une décote (pénalisation) allant progressivement à 3 % par année manquante en dessous de 40 ans de cotisation. Les chiffres disponibles pour les années 2006 et 2007 montrent que dans l'éducation nationale les enseignants du premier degré sont les plus touchés par ce dispositif. Il leur manque en moyenne 4,5 trimestres. À l'évidence les enseignants du primaire préfèrent partir à la retraite plutôt que de prolonger leur activité.

Ajoutons que seulement 6,1 % des enseignants du premier degré (contre 53,3 % dans le 2d) bénéficient d'une surcote.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>